



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS NI PAR L'INTERMÉDIAIRE D'AGENCES DE TRANSMISSION AMÉRICAINES

CRITICAL ELEMENTS OCTROIE AU GROUPE PRIMERO LE CONTRAT D'IMPLICATION ANTICIPÉE DE L'ENTREPRENEUR AFIN D'AVANCER L'INGÉNIERIE DE DÉTAIL ET DÉTERMINER UNE ESTIMATION DES COÛTS RELIÉS À L'USINE DE TRAITEMENT AINSI QUE L'INFRASTRUCTURE ASSOCIÉE

27 MARS 2019 – MONTRÉAL, QUÉBEC – Corporation Éléments Critiques (la « Société » ou « Critical Elements ») (TSX-V: CRE) (US OTCQX: CRECF) (FSE: F12) est heureuse d'annoncer qu'elle a franchi une autre étape importante dans le but de devenir un important producteur de lithium en confiant au Groupe Primero (« Primero ») le contrat d'implication anticipée de l'entrepreneur (Early Contractor Involvement) (« ECI ») pour le projet Rose lithium-tantale. Primero est un chef de file mondial dans l'industrie de l'évaluation et du développement de projets de traitement de minéraux.

« Primero se réjouit de collaborer avec l'équipe de Critical Elements sur le développement du projet Rose lithium-tantale, situé dans le nord du Québec. L'octroi de ce contrat témoigne de la capacité croissante de l'équipe nord-américaine de Primero et confirme également notre réputation de chef de file éminent dans les projets miniers de spodumène », a commenté Cameron Henry, directeur général chez Groupe Primero.

« Nous sommes très heureux d'octroyer le contrat ECI à Primero, chef de file du secteur de l'ingénierie et de la construction d'usines de traitement du spodumène, comme en témoigne la construction de qualité de la mine Bald Hill de Tawana Resources ainsi que leur implication dans des projets développés avec succès; Pibara Minerals, Galaxy Resources et Altura Mining. Avec la récente annonce que l'étude d'impact du projet Rose lithium-tantale est considérée complète par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et l'intérêt continu pour le processus de partenariat stratégique, la Société est en bonne voie en ce qui concerne les délais d'obtention des permis et du développement du projet », a commenté Jean-Sébastien Lavallée, président du conseil et chef de la direction de la Société.

Un résumé des points recommandés pour l'ECI est détaillé ci-dessous :

- Phase I de l'ECI - Prix maximum garanti (« PMG ») :
 - Revoir et intégrer toute la conception et les données existantes
 - Effectuer une analyse en profondeur et optimiser la conception au moyen de revues, d'ingénierie de la valeur ajoutée et d'études comparatives
 - Valider les quantités et les prix
 - Lancer les livrables d'ingénierie sélectionnés pour atteindre une définition technique nominale de 25 %
 - Formuler un PMG pour l'usine de traitement et l'infrastructure associée
 - Soumettre une proposition et un calendrier pour passer à l'étape suivante

- Phase II de l'ECI - Conception technique initiale (« CTI ») :

- Développer et finaliser la sélection d'un ensemble de livrables d'ingénierie pour atteindre une définition technique nominale de 40 %
 - Avancer les lots d'équipements critiques et à long délai de livraison au statut « prêt pour l'attribution »
 - Compléter la stratégie contractuelle et le partenariat pour la construction
 - Optimiser et réduire la contingence relative au PMG afin de formuler un coût forfaitaire (« CF ») pour l'ingénierie, les achats et la construction (« IAC ») de l'usine de traitement ainsi que de l'infrastructure de traitement associée
 - Soumettre une proposition complète et ferme avec un échéancier à Critical Elements pour le contrat IAC-CF (la Société s'attend à ce que le coût forfaitaire estimé corresponde à l'étude de faisabilité (Étude de faisabilité du projet Rose lithium-tantale, WSP, 20 octobre 2017))
- Exécution de IAC-CF
 - Soutien à l'exploitation et à l'entretien pour l'ensemble des services

Ce qui suit inclut quelques-uns des nombreux avantages reliés à la réalisation du projet de cette manière :

- Phase I de l'ECI - PMG permettra à la Société d'apporter une contribution ajoutée à la conception finale, tout en confirmant l'adéquation de la conception, l'efficacité et la réduction globale des risques du projet
- La Société sera protégée financièrement en raison de la nature forfaitaire de l'IAC-CF pour l'usine de traitement et l'infrastructure de traitement associée
- Primero exécutera toutes les activités de construction associées à l'usine de traitement et à l'infrastructure, réduisant les délais associés à négocier avec les sous-traitants
- Réduction du nombre d'intermédiaires, délais et variations résultants de la présence de multiples sous-traitants (ex : béton, structure, mécanique, tuyauterie, électricité et instrumentation)
- Réduction des marges des sous-traitants
- Transition en douceur vers la phase d'exploitation, si Primero est choisi pour effectuer de tels services
- Réduction du capital initial dans la phase I de l'ECI - PMG et phase II de l'ECI – CTI
- Systèmes de sécurité communs durant la construction

Jean-Sébastien Lavallée (OGQ # 773), géologue, actionnaire, président du conseil, chef de la direction de la Société et Personne Qualifiée selon le Règlement 43-101, a révisé et approuvé le contenu technique du présent communiqué.

À propos de Corporation Éléments Critiques

La Société a récemment publié une étude de faisabilité du Projet Rose lithium-tantale détenu à 100 % par Critical Elements (Étude de faisabilité du projet Rose lithium-tantale, WSP, 20 octobre 2017) qui est basée sur des prédictions de prix de 750 \$ US/tonne de concentré de lithium de qualité chimique (5 % Li₂O), de 1 500 \$ US/tonne de concentré de lithium de qualité technique (6 % Li₂O), et de 130 \$ US/kg pour le Ta₂O₅ contenu dans le concentré de tantalite et un taux de change de 0,75 \$ US/\$ CA. Le taux de rendement interne (« TRI ») du projet Rose lithium-tantale est estimé à 34,9 % après impôts et la valeur actualisée nette (« VAN ») à 726 millions \$ CA à un taux d'escompte de 8 %. La période de recouvrement est estimée à 2,8 ans. Le TRI avant impôts du projet Rose lithium-tantale est estimé à 48,2 % et la VAN avant impôts à 1 257 millions \$ CA à un taux d'escompte de 8 % (voir communiqué du 6 septembre 2017). L'analyse financière repose sur les ressources minérales indiquées. Une ressource

minérale indiquée est la partie d'une ressource minérale dont la quantité, la teneur ou la qualité, les densités, la forme et les caractéristiques physiques peuvent être estimées avec un niveau de confiance suffisant pour permettre l'application appropriée des paramètres techniques et économiques, la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du dépôt. Le plan de minage prévoit l'extraction de 220,2 Mt de matériel composé de 26,8 Mt de minerai, 182,4 Mt de stériles et 11,0 Mt de morts-terrains. Le ratio de décapage moyen est de 7,2 tonnes de stériles par tonne de minerai. Le taux de production nominal a été estimé à 4 600 tonnes par jour, pour 350 jours d'exploitation par année. Le plan d'exploitation à ciel ouvert permet une durée de vie de la mine de 17 ans. La mine produira un total de 26,8 millions de tonnes de minerai ayant une teneur diluée moyenne de 0,85 % de Li₂O et 133 ppm de Ta₂O₅. L'usine traitera 1,61 million de tonnes de minerai par année, pour une production annuelle moyenne de 236 532 tonnes de concentré de spodumène de qualité technique et chimique et 429 tonnes de concentré de tantalite.

A propos du Groupe Primero

Primero fournit des services de conception technique, de construction et d'exploitation aux secteurs des minéraux, de l'énergie et des infrastructures. Primero possède une expertise spécialisée dans la mise en œuvre et la réalisation de projets avec une offre de services complémentaire comprenant des solutions civiles, structurelles, mécaniques et électriques. Primero fournit ces services à une clientèle diversifiée, allant des entreprises de taille moyenne aux sociétés internationales d'exploitation minière et d'énergie.

RENSEIGNEMENTS :

Jean-Sébastien Lavallée, P. Géo.
Chef de la direction
819-354-5146
jslavallee@cecorp.ca
www.cecorp.ca

Relations avec les investisseurs :

Relations publiques Paradox
514-341-0408

*Ni la Bourse de croissance du TSX ni les autorités réglementaires
(telles que définies par les politiques de la Bourse de croissance du TSX)
n'ont accepté de responsabilité pour l'exactitude et la précision du présent communiqué.*